

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 798

Rubrik: Un autre poids

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plus banquier que les banquiers

Les leçons de libéralisme, les banquiers aiment en donner. En donner aux autres, voir la campagne contre la GRI. Mais la profession, pour son usage interne, ne pratique pas. Elle préfère les accords d'entente sur les prix des services, les marges. Elle consolide localement ces accords par des conventions, dites de place. Mais cette apparente régionalisation dissimule mal une centralisation, qui part de Zurich. Bref, les banques apprécient pour elles-mêmes le confort non libéral. C'est un cartel.

M. Markus Lusser, ancien directeur de l'Association suisse des banquiers, vice-président du directoire de la Banque nationale, a dénoncé, lors de l'assemblée générale de l'Office vaudois pour le développement, ce confort cartellaire. Il coûte cher aux consommateurs et il donne à la profession de la mauvaise graisse.

Dans la mare aux grenouilles-bœufs, le pavé était jeté.

Il y a deux manières de dépasser la rigidité cartellaire. Par un retour au libéralisme plus pur ou plus sauvage, ou par une politique concertée, transparente.

En choisissant le premier terme de cette alternative, M. Markus Lusser se trompe.

REMERCIEMENTS

Merci d'abord à M. Lusser d'avoir posé le problème avec une autorité et une compétence qu'on ne peut lui contester. A propos de l'initiative sur les banques ou de la mise en place de la législation sur les prix, a-t-on assez reproché aux gens de gauche de vouloir «tuer» les banques locales et régionales! Et voilà qu'un banquier plus banquier que les autres dénonce les «rentes de situation». Donc le dossier n'est pas clos.

Ajoutons encore que, sous les accords cartellaires, la concurrence subsiste de manière larvée. Par exemple pour certains services, ristourne aux gros clients ou à qui amène de nouvelles affaires. Pratiques par ailleurs malsaines. Plus bénin, dans le marché hypothécaire, la bataille pour les conditions du second rang.

Mais restons-en à l'essentiel, le marché hypothécaire, dont l'importance est exceptionnelle, bien au-delà de 100 milliards, si bien que toute marge supplémentaire dégage des bénéfices importants à l'échelle nationale.

DISPARITÉS

Avant de parler des lois du marché, il faut savoir qui affronte qui. Or le marché suisse est totalement déséquilibré. Les trois grandes banques commerciales ont par rapport au produit national une force (mesurée à la somme de leur bilan) inégalée au monde.

C'est une première donnée capitale. Si la concurrence devait être sauvage, elles auraient les moyens d'écartier, d'absorber ou de satelliser leurs petits et moyens concurrents.

Deuxième donnée. Les banques hypothécaires, vu l'extension du marché, ont recouru pour le financement des crédits, non seulement à l'épargne déposée, mais aux emprunts à long terme. Les proportions sont variables selon les établissements. Leur marge ne se compose pas d'un seul paramètre (différence entre la rémunération de l'épargne et le taux hypothécaire), mais de deux (au premier s'ajoute le coût moyen des emprunts à long terme). Ce manque de flexibilité les rend vulnérables.

Les chiffres cités par Markus Lusser illustrent cette disparité: la réduction d'un quart de point de la marge sur les hypothèques réduit de moitié les bénéfices des banques régionales et locales, d'un septième seulement celui des grandes banques. Le problème peut être gelé encore un certain

temps. «Un septième», c'est «un septième». Pourquoi les grandes banques y renonceraient-elles? Donc elles préservent «la moitié» des autres. Mais pour des raisons qui tiennent au placement équilibré de leurs fonds, les Grands élargissent leur part au marché hypothécaire. En dix ans, cette part a passé de 16 à 31%. Si l'extension de ce marché ralentissait, les grandes banques, inéluctablement, deviendraient plus agressives. Elles en ont les moyens.

Or, aucune grande banque n'a son siège en Suisse romande. Les lois du marché, dont rêve Markus Lusser, aboutiraient donc à une étonnante centralisation économique et financière.

L'AUTRE TERME

Il devrait être possible de rechercher une concertation publique et transparente, sous l'égide de la Banque nationale, si ses directeurs veulent bien dépasser les préjugés idéologiques.

Les clauses d'une telle concertation.

— Limiter par région la part au marché hypothécaire des grands établissements commerciaux.

— Surveiller les prix ou stimuler la concurrence par régions compte tenu des facteurs réels du «prix de revient», compte tenu aussi des services rendus à l'économie régionale et aux collectivités locales. Le faire avant que soit perturbé, peut-être brutalement, le confort cartellaire.

A. G.

UN AUTRE POIDS

Habitués aux huit pages de *DP* apprenez que *Bilanz*, magazine économique, peut passer de 70 pages (minimum absolu s'il y a peu de publicité) à 300 (numéro de novembre 85). Le rédacteur en chef précise que les effectifs de la rédaction et de la technique restent les mêmes dans les deux cas.